

## MARCHE A SUIVRE POUR BENEFICIER D'UNE AIDE DE L'OFFICE

### Ce que vous ferez

- ✚ Vous devez saisir l'office de l'eau avant toute commande d'étude ou de travaux, dès que votre avant-projet sommaire ou votre cahier des charges est prêt.
- ✚ L'instruction sera d'autant plus facilitée et la réponse d'autant plus rapide que vous établirez et joindrez tous les justificatifs obligatoires suivants :
  - L'imprimé de demande d'aide financière, qui comporte un engagement de respect des règles générales.
  - Les autres pièces citées dans la fiche de demande d'aide financière
- ✚ Ces documents sont téléchargeables sur notre site ou sont disponibles auprès de l'Office.
- ✚ **N'oubliez pas de réunir les autorisations administratives nécessaires avant de commencer les travaux.**

### Ce que nous ferons

- ✚ Nous vous informerons dans les deux mois suivant la réception de la suite donnée à votre demande.
- ✚ Si notre aide est supérieure à 50 000 € d'équivalent subvention, nous soumettrons votre dossier au conseil d'administration de l'office de l'eau qui se réunit deux fois par an au minimum.

**Les aides attribuées n'ont pas un caractère systématique et leur attribution ainsi que la modulation de leur taux, peut être fonction de l'intérêt qu'elles présentent pour le milieu, pour l'amélioration de la connaissance et pour l'éducation du public. Les aides ne peuvent être attribuées qu'à des projets en parfaite cohérence avec les missions de l'office et les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).**

**Ces documents sont à adresser à l'Office Départemental de l'Eau de la Martinique  
BP 32, 7 rue Condorcet, 97201 Fort de France**



**Modalités 2004 d'attributions des aides sous forme de subventions  
appliquée à la dépense HT retenue**

**Maîtrise de la pollution**

Nature de l'action financée par l'office départemental de l'eau	Taux de participation sous forme de subvention appliqué à la dépense H.T* retenue	<b>Observations</b>
<p><b>Maîtrise de la pollution</b></p> <p><b>Etudes d'impacts diverses dont études de faisabilité pour mise en place de filière d'élimination, de valorisation et de recyclage</b></p> <p><b>Assainissement autonome</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diagnostic de l'assainissement non collectif</b></li> <li>• <b>Etude de faisabilité/mise en place des SPANC</b></li> <li>• <b>Mise en place du SATANC</b></li> </ul> <p><b>Assainissement collectif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place du SATESE</b></li> <li>• <b>Traitement des boues : études d'aide à la décision, étude de filière, d'épandage...</b></li> </ul>	<p align="center"><b>30 %</b></p> <p align="center"><b>25 %</b></p> <p align="center"><b>25 %</b></p> <p align="center"><b>5 %</b></p> <p align="center"><b>5 %</b></p> <p align="center"><b>30 %</b></p>	<p>L'office ne finance que la partie « eau » des études d'impact réalisées préalablement à des travaux d'épuration des rejets</p> <p>Dans la limite d'un coût plafond en euros par exploitation</p> <p>Objet d'une convention avec le Conseil général</p> <p>Objet d'une convention avec le Conseil général</p> <p>Dans la limite d'un coût plafond</p>
<p><b>Réseau de mesures</b></p> <p><b>Equipement de stations de mesures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aspects quantitatifs</b></li> <li>• <b>Aspects qualitatifs</b></li> </ul> <p><b>Fonctionnement des réseaux de mesure</b></p>	<p align="center"><b>A venir</b></p>	
<p><b>Actions de préservation de la qualité de l'eau</b></p> <p><b>Sensibilisation des usagers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibilisation à la pollution marine</b></li> <li>• <b>Sensibilisation à la pollution des rivières</b></li> <li>• <b>Sensibilisation aux milieux aquatiques</b></li> </ul>	<p align="center"><b>20 %</b></p> <p align="center"><b>20 %</b></p> <p align="center"><b>20 %</b></p>	<p>Dans la limite d'un coût plafond en euros via un groupe collectif</p> <p>Dans la limite d'un coût plafond en euros via un groupe collectif</p> <p>Dans la limite d'un coût plafond en euros par exploitation</p>

--	--	--

## Modalités 2004 d'attributions des aides sous forme de subventions appliquée à la dépense HT retenue

### Les démarches de territoire : Appui à la gestion concertée

Nature de l'action financée par l'office départemental de l'eau	Taux de participation sous forme de subvention appliqué à la dépense H.T* retenue	Observations
<b style="color: #0070C0;">Appui à la gestion concertée</b> <b>Etudes générales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etudes relatives aux SAGE, mini schéma de gestion sur un bassin versant ou sur une rivière</b></li> <li>• <b>Etudes diverses (qualité, quantité, économiques)</b></li> </ul> <b>Animation et suivi du programme et des actions dans le cadre d'opérations coordonnées sur une zone géographique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrat de baie de Fort de France</b></li> </ul>	<p><b>25 %</b></p> <p><b>25 %</b></p> <p><b>5 %</b></p>	<p>Dans la limite d'un coût plafond en euros par exploitation</p> <p>Dans la limite d'un coût plafond en euros par exploitation</p> <p>Concerne les contrats de rivière, de baie, bassins versants</p>

### Communiquer, informer, éduquer

Nature de l'action financée par l'office départemental de l'eau	Taux de participation sous forme de subvention appliqué à la dépense H.T* retenue	Observations
<b style="color: #0070C0;">Communiquer, informer, éduquer</b> <b>Réalisation de campagnes d'information, de sensibilisation débats publics, outils méthodologiques</b>  <b>Sensibilisation du public dans les projets territoriaux (SAGE, mini schémas de gestion rationnelle des eaux, SDAGE)</b>  <b>Convention avec le rectorat pour l'éducation à l'environnement : du bon usage de l'eau</b>  <b>Sensibilisation du public à l'économie de l'eau, à la</b>	<p><b>20 %</b></p> <p><b>20 %</b></p> <p><b>25 %</b></p>	<p>Selon l'intérêt au regard des objectifs du programme de l'Office de l'eau dans la limite d'un coût plafond et hors opérations déjà financées au titre des actions auxquelles elles se rapportent</p> <p>Dans la limite d'un coût plafond</p> <p>Coût plafond</p> <p>Coût plafond au regard des</p>

<b>pollution, aux milieux aquatiques et leur préservation</b>	<b>20%</b>	objectifs de l'office
---	------------	-----------------------

### Communiquer, informer, éduquer

Nature de l'action financée par l'office départemental de l'eau	Taux de participation sous forme de subvention appliqué à la dépense H.T* retenue	Observations
<b>Préservation et valorisation des milieux aquatiques</b>  <b>Etudes diagnostic des milieux</b>  <b>Etudes d'aides à la décision</b>	<b>20%</b>	Selon l'intérêt au regard des objectifs du programme de l'Office de l'eau dans la limite d'un coût plafond et hors opérations déjà financées au titre des actions auxquelles elles se rapportent
<b>Réseau de surveillance de la qualité des eaux continentales</b>	<b>A venir</b>	